

# Le Conseil d'administration d'Artefact rend un avis motivé favorable sur le projet d'offre publique d'achat obligatoire initiée par BidSky, société contrôlée par Ardian

Paris, le 12 octobre 2021 – Artefact (FR0000079683 – ALATF – éligible PEA-PME), expert dans la transformation data et le marketing data & digital auprès des grandes marques, annonce que son Conseil d'administration s'est réuni le 10 octobre 2021 et a rendu un avis motivé favorable sur le projet d'offre publique d'achat obligatoire simplifiée initiée par BidSky (l'« Initiateur »), société par actions simplifiée contrôlée par Ardian, et visant les actions d'Artefact (la « Société ») pour un prix de 7,8 euros par action ordinaire (l'« Offre »).

Le comité *ad hoc*, composé majoritairement de membres indépendants du Conseil d'administration qualifiés comme tels aux termes des critères posés par le Code de gouvernement d'entreprise Middlenext et chargé de superviser la mission de l'expert indépendant, s'est réuni à plusieurs reprises avec l'expert indépendant, le cabinet Accuracy représenté par Monsieur Henri Philippe, depuis sa désignation par le Conseil d'administration le 25 juillet 2021.

L'expert indépendant relève que le prix de l'Offre extériorise une prime de 42% par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'entrée en négociations exclusives (23 juillet 2021), et de 61% par rapport au cours de clôture moyen pondéré par les volumes sur les trois derniers mois précédant cette annonce, et qu'il est également supérieur au cours maximum enregistré sur les douze mois précédant cette annonce.

L'expert indépendant a conclu aux termes de ses travaux que le prix de l'Offre est équitable d'un point de vue financier dans le cadre de l'Offre *stricto sensu*, dans la mesure où le prix de l'Offre est égal au prix payé par l'Initiateur dans le cadre de l'acquisition du bloc de contrôle réalisée le 17 septembre 2021, et ce également dans la perspective d'un éventuel retrait obligatoire.

L'expert indépendant constate notamment que l'Offre présente un intérêt financier pour les actionnaires minoritaires d'Artefact qui décideront d'apporter leurs actions à l'Offre dans la mesure où ils bénéficieront d'une liquidité immédiate sur leurs actions à un prix qui intègre pleinement la valeur intrinsèque de la Société. Par ailleurs, l'expert indépendant souligne que les actionnaires d'Artefact qui ne souhaiteraient pas apporter leurs actions à l'Offre, pensant que la prime proposée, atteignant jusqu'à 25% par rapport à l'estimation de la valeur intrinsèque de la Société, serait trop faible, seraient alors soumis (sauf en cas de retrait obligatoire), aux risques qui pèsent sur le développement futur de l'activité, tant en matière de croissance de l'activité que de maintien de son niveau de marge, ainsi qu'aux contraintes d'une société contrôlée avec une liquidité du titre Artefact limitée.

Le Conseil d'administration de la Société a pris acte des conclusions de l'expert indépendant et des intentions exprimées par BidSky dans son projet de note d'information, notamment relatives à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire, et a ainsi constaté que l'Offre présente une opportunité pour les actionnaires minoritaires d'Artefact de bénéficier d'une liquidité immédiate à des conditions considérées comme équitables par l'expert indépendant.

Le Conseil d'administration de la Société a conclu que l'Offre est dans l'intérêt d'Artefact qui va pouvoir bénéficier d'un accompagnement dans la poursuite de son développement, de ses actionnaires qui bénéficient d'une opportunité de liquidité immédiate et attractive, et de ses salariés qui ne sont pas affectés par une modification de la politique salariale et de ressources humaines.

Sur la base notamment de l'attestation d'équité remise par l'expert indépendant, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres ayant pris part au vote<sup>1</sup>, a émis un avis favorable sur l'Offre et a recommandé aux actionnaires d'apporter leurs actions à l'Offre.

\_

Les administrateurs, qui ont fait état d'un conflit d'intérêts potentiel relativement aux décisions que pourrait être amené à prendre le Conseil d'administration dans le cadre de l'Offre, à savoir Monsieur François de la Villardière, Monsieur Guillaume de Roquemaurel, Monsieur Vincent Luciani et Ardian France S.A., représentée par Madame Marie Arnaud-Battandier, administrateur coopté sur proposition de l'Initiateur, se sont engagés, pour toute décision concernant l'Offre, à voter conformément au sens du vote dégagé par le vote des deux administrateurs de la Société qualifiés d'indépendants, Madame Marguerite de Tavernost et Monsieur Olivier Duha (étant précisé que Monsieur Olivier Duha a donné pouvoirs à Madame Marguerite de Tavernost pour le représenter dans le cadre de cette séance du Conseil d'administration).

# Communiqué de presse



L'avis motivé du Conseil d'administration est reproduit en intégralité dans le projet de note en réponse déposé le 12 octobre 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »). Conformément à l'article 231-26 du règlement général de l'AMF, les principaux éléments du projet de note en réponse de la Société, ainsi que ses modalités de mise à disposition, font l'objet d'un communiqué normé de la part de la Société. Le projet de note en réponse de la Société est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site internet de d'Artefact (www.artefact.com).

L'Offre, le projet de note d'information et le projet de note en réponse restent soumis à l'examen de l'AMF qui appréciera leur conformité aux dispositions législatives et règlementaires applicables.

## A propos d'Artefact

Artefact est une société internationale de services autour de la data, spécialisée dans le conseil en transformation data et en data & digital marketing, dont la mission est de transformer la donnée en impact business en délivrant des résultats tangibles sur l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises.

L'approche unique d'Artefact, à l'intersection du conseil, du marketing et de la science de la data, permet à nos clients d'atteindre leurs objectifs business de façon dédiée et efficace. Nos 800 employés allient leurs compétences pluri-disciplinaires au profit de l'innovation business des entreprises. Nos technologies de pointe en Intelligence Artificielle, nos méthodes agiles garantissent le succès des projets IA de nos clients, de la conception au déploiement, jusqu'à la formation et l'accompagnement au changement.

Couvrant l'Europe, l'Asie, l'Amérique du Nord, l'Amérique Latine et l'Afrique grâce à notre implantation locale dans 16 bureaux, nous travaillons avec des marques internationales de premier rang, telles que Orange, Samsung, L'Oréal, ou Sanofi à travers le monde.

#### A propos d'Ardian

Ardian est l'un des leaders mondiaux de l'investissement privé avec 114 milliards de dollars gérés et/ou conseillés en Europe, en Amérique et en Asie. La société, majoritairement détenue par ses salariés, a toujours placé l'esprit d'entreprise au cœur de son approche et offre à ses investisseurs internationaux des performances de premier plan.

A travers son engagement en faveur du partage de la valeur créée avec l'ensemble des parties prenantes, Ardian participe à la croissance des entreprises et des économies à travers le monde.

S'appuyant sur ses valeurs d'excellence, de loyauté et d'esprit d'entreprise, Ardian bénéficie d'un réseau international de plus de 800 salariés répartis dans quinze bureaux en Europe (Francfort, Jersey, Londres, Luxembourg, Madrid, Milan, Paris et Zurich), en Amérique du Nord (New York, San Francisco) en Amérique du Sud (Santiago) et en Asie (Pékin, Singapour, Tokyo et Séoul). La société gère les fonds de plus de 1 200 clients via ses cinq piliers d'investissement : Fonds de Fonds, Fonds Directs, Infrastructure, Real Estate et Private Debt.

### Contacts

**Artefact** 

Sophie Huss VP of Marketing Artefact Group sophie.huss@artefact.com **NewCap** 

Louis-Victor Delouvrier / Quentin Massé Relations investisseurs Tél.: +33 1 44 71 98 53 artefact@newcap.eu